CHAPITRE III.

Edifices publics, Eglises et Couvents, P. 12

Église collégiale au Hof avec ses orgues, p. 12. — Église de St. Pierre, p. 15. — Église des Jésuites, p. 15. — Église des Franciscains on Cordeliers, p. 16. — Église et couvent de St. Anne, p. 16. — Église de la Senti, p. 17. — Église et couvent des Ursulines, p. 17. — Église et couvent des Capucins, p. 18. — Collège des Jésuites, p. 18. — Hôtel de ville, p. 19. — Arsenal, p. 20. — Magasin à sel et les greniers, p. 22. — La monnoie, p. 22. — La douane, p. 22. — Le tirage, p. 22. — Maison de correction, p. 23. — Vieux et nouveau plan de la ville de Lucerne, p. 23.

CHAPITRE IV.

Établissements de charité et de bienfaisance, - - - Page 24

Le grand hôpital de la Ville, p. 24. — Hôpital de la Senti, p 26. — Maison des orphelins, p. 27. — Caisse des pauvres, p. 27. — Établissement pour les ouvriers malades, p. 27.

CHAPITRE V.

100

Établissements pour l'éducation et pour la culture des sciences, - - Page 28

École primaire, p. 28. — École des filles, p. 28. — Lycée et gymnase, p. 29. — Séminaire, p. 30. — École de dessin, p. 31. — Académie de chant, p. 32.